



**Ligue de bridge de Québec  
Unité 152**



## Assemblée générale annuelle des membres

### Avis de convocation

Les membres de la Ligue de bridge de Québec sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue à l'Hôtel Universel le samedi 12 septembre 2009 vers 16h30 (après la séance de bridge de l'après-midi).

Lors de cette assemblée, les membres seront appelés à adopter une modification aux statuts de la Ligue qui portera sur les règles entourant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Le Conseil d'administration propose que l'assemblée générale annuelle se tienne en une seule fois par année, à l'automne.

Proposition :

Les articles 25, 26 et 27 des statuts de la Ligue de Bridge de Québec adoptés le 15 novembre 2003 et en vigueur depuis le 17 novembre 2003 sont abolis et remplacés par l'article 25 suivant :

L'assemblée générale annuelle des membres a lieu lors d'un des tournois de l'automne. L'avis de convocation est imprimé sur le programme du tournoi distribué dans les clubs de l'unité 152 et publié sur le site internet de la Ligue. Il est réputé avoir été porté à la connaissance de tous les membres.

L'ordre du jour de l'assemblée doit obligatoirement porter sur la composition du conseil d'administration de la Ligue pour l'année, les rapports du conseil d'administration incluant le rapport financier et sur tout autre sujet d'intérêt pour les membres.

Les mandats des membres du Conseil d'administration qui viendront à échéance au printemps 2010 sont prolongés jusqu'à l'automne 2010.

Le Conseil d'administration de la Ligue de bridge de Québec  
Le 2 septembre 2009